

## **Réponse de IBUKA au Secrétaire Général du FPR**

Monsieur le Secrétaire Général du Parti FPR  
à Kigali,

Votre communiqué de presse nous est également parvenu.

Les responsables nationaux de l'association IBUKA voudraient vous faire connaître, en réaction, ce qui suit :

1. Nous sommes inquiets pour la sécurité des membres de notre association IBUKA dans tout le pays car dans l'ensemble votre communiqué de presse semble faire comprendre que nos membres sont des menteurs. Dans le cadre de la lutte contre l'impunité et l'appui à la justice dans la recherche des preuves de culpabilité, l'association IBUKA a instruit ses membres qui se trouvaient sur le territoire rwandais pendant le génocide de témoigner sur ce qu'ils ont vu ou entendu à ce moment du génocide. Pour les aider à dire la vérité, l'association IBUKA leur a trouvé des gens qui ont appris le droit pour leur prodiguer des conseils et leur a même offert l'assistance judiciaire dans le cadre des procès du génocide.

2. D'après les témoignages vérifiés en notre possession, Monsieur Bisengimana Elysée a été accusé au Parquet de Cyangugu en date du 18 novembre 1998 par Rwabukambira Job, fils de Habimana et de Kangeyo, qui affirme l'avoir vu assassiner son frère Ndushabandi alias DAGO et inciter ses complices à jeter son corps dans une fosse septique. En date du 2 janvier 1999, Gatera Evariste, fils de Ndekezi et de Nyirahirwa, résidant dans le secteur Gihundwe, s'est également rendu au Parquet de Cyangugu pour porter plainte contre Bisengimana Elysée et ses complices pour avoir assassiné son enfant nommé Déogratias. Pour ces faits, il a cité des témoins oculaires. Il s'agit de Ezéchiel, fils de Nsengiyaremye alias Gaparati résidant à Nyakanyinya dans la Commune Cyimbogo et Soteri résidant à Gafunzo. Bisengimana Elysée est accusé aussi d'avoir établi des listes des hommes qui devaient être tués alors qu'ils s'étaient réfugiés à Gihundwe dans une école où il travaillait. En 1995, ce vieil homme avait déjà porté plainte contre lui auprès de l'ancien Bourgmestre nommé Karuhije remplacé depuis par Ndagijimana Laurent.

3. Ces gens qui l'ont accusé ne savaient pas qu'il serait un jour candidat-député du parti FPR car sa candidature a été rendue publique vers fin avril 1999, alors que les accusations portées contre lui datent de 1995.

4. Puisque le Rwanda est un État de droit, les accusations contre toute personne sont portées devant une juridiction. Tant qu'elle n'est pas encore jugée, elle est présumée innocente. Si la juridiction constate que les accusations sont des imputations mensongères, elle condamne la personne qui en est l'auteur conformément à la loi de l'État rwandais.

5. Concernant le cas du député Elysée, il est connu qu'au moment où nous écrivons cette lettre, ceux qui ont porté plainte au parquet sont en prison. Pour nous, cela n'est pas conforme à la loi.

6. L'association IBUKA ne soutient pas ceux qui banalisent le génocide et ne considère pas le FPR parmi ceux qui banalisent le génocide.

7 Monsieur le Secrétaire Général, IBUKA se demande si ce communiqué de presse que le FPR a rendu public n'a pas pour but d'empêcher les personnes qui se confient à la justice pour réclamer réparation des préjudices subis à cause du génocide de continuer à le faire.

8 IBUKA ne se lassera jamais dans son action consistant à aider la justice dans la poursuite de ceux qui ont commis le génocide car, outre que c'est le but qu'il s'est assigné, cela devrait être le devoir de tout rwandais.

9 IBUKA ne peut et ne doit empêcher le parti FPR comme les autres partis politiques de se choisir les députés qu'ils veulent.

Nous terminons en réitérant notre soutien indéfectible à la justice dans la lutte contre l'impunité qui a jadis caractérisé ce pays.

Nous vous souhaitons la paix.

Maître Frédéric MUTAGWERA,  
Président de IBUKA